



Charte de COS

COS – Carrefour Orientation Solidarité est né de l'engagement citoyen de professionnel-le-s suite à l'arrivée massive de réfugié-e-s entre 2015 et 2016. Cette recrudescence a, à nouveau, posé la question de l'intégration sociale et professionnelle des migrant-e-s.

Notre association s'engage pour le vivre ensemble à Genève et s'organise autour de trois pôles : parents-enfants, formation, accompagnement psycho-social.

Valeurs et principes

- 1) Le vivre ensemble se traduit par des relations de coexistence pacifique, de dialogue, de compréhension et de respect mutuels entre les migrant-e-s et la société d'accueil.
- 2) L'intégration est une double démarche qui incombe aussi bien à la société d'accueil qu'aux migrant-e-s. Le respect, le non-jugement et la non-discrimination (provenance, âge, confession, genre, origine) vis-à-vis des participant-e-s et des membres de l'équipe sont les principes phares guidant les actions de COS.
- 3) Les ambitions, les talents, le potentiel des participant-e-s sont au centre de la vision de COS.
- 4) La notion d'accueil est primordiale à COS. Il se doit d'être chaleureux et bienveillant. Une attention particulière est donnée à la continuité dans la construction des relations et du suivi.
- 5) COS s'engage dans une démarche de transculturalité. A partir des parcours migratoires et expériences de vie, nous tenons compte du vécu des participant-e-s ainsi que de la dimension communautaire et culturelle d'origine, tout en veillant à formuler explicitement les codes et valeurs de la Suisse, afin qu'un dialogue puisse émerger entre les parties.
- 6) Le respect des participant-e-s passe par la garantie de confidentialité.
- 7) Toutes les activités sont conçues pour permettre la valorisation des ressources propres et du groupe. L'aspect participatif est un guide. Une participation active est primordiale dans chaque processus d'intégration.

Mise en œuvre

Activités

- 1) COS propose un accompagnement holistique et s'adresse en particulier à des familles avec enfants en bas âge.
- 2) Le pôle parents-enfants a pour but de soutenir les compétences parentales et de favoriser le développement de l'enfant en partant des besoins individuels. Il s'articule autour d'activités en jardin d'enfants, d'activités spécifiques pour les parents et des activités pour la famille dans son entier.
- 3) Le pôle formation propose des parcours d'apprentissage en groupe, co-construits sur base d'un bilan de compétences initial et d'un entretien motivationnel individuel.
- 4) Le pôle social a pour but de renforcer le pouvoir d'agir des participant-e-s sur les différents aspects de leur vie à Genève. Il assure un accompagnement prenant en compte les attentes, les besoins et la situation de chaque participant-e. Son rôle est de garantir un accompagnement global.
- 5) Les activités de COS s'intègrent dans le réseau genevois. Le partenariat avec les institutions et associations actives dans le canton est primordial.

Equipe

- 1) L'équipe est composée de professionnel-le-s aux compétences sociales et transculturelles avérées. Elle considère que la personne migrante de par son vécu personnel et professionnel, son parcours migratoire, ne doit être perçue seulement comme partie prise, mais aussi partie prenante dans le processus d'intégration.
- 2) L'équipe est pluridisciplinaire. Elle s'engage à un dialogue interprofessionnel permettant d'enrichir les activités par la pluralité des points de vue.
- 3) L'équipe s'engage à intégrer les participant-e-s aux réflexions permettant un aménagement le plus adéquat possible des activités et de la vie de l'association.
- 4) Les trois pôles fonctionnent de manière autonome et horizontale. Ils garantissent une intervention systémique grâce au travail transdisciplinaire de ses membres.

Participant-e-s

- 1) Les participant-e-s sont des personnes dont le parcours migratoire et le vécu dans le pays d'origine fragilisent le processus d'intégration.
- 2) Les ressources propres de chaque participant-e sont valorisées et renforcées.
- 3) Un contrat entre les participant-e-s et COS est co-signé permettant un engagement des deux parties où chacune est pensée comme actrice à part entière du processus d'intégration.